

## L'EDITO

Pascal Lorent

### REPRISE DU TRAVAIL : LE DERNIER MOT DOIT RESTER AU MÉDECIN

**Q** uoi de neuf, doc ? L'an dernier, le nombre de malades absents du travail pour une durée d'un mois à un an, a diminué. La ministre de la Santé y voit avec satisfaction le signe que ses remèdes portent leurs fruits et que la Sécu ne s'en porte que mieux.

Sur ce point, on ne peut lui donner tort. Mais ce signe de saine gestion financière ne doit pas occulter l'essentiel : la santé des personnes concernées. Car les

mécanismes mis en place au niveau de l'Inami donnent l'impression d'une pression exercée sur les mutuelles pour susciter ces retours. Avec une certaine efficacité, semble-t-il.

Sans verser dans le procès d'intention, il importe donc de rappeler qu'en matière de santé, le dernier mot doit revenir au médecin, surtout quand celui-ci officie en première ligne, à ce degré de proximité qui permet une bonne connaissance du patient.

Certes un contrôle est essentiel afin de traquer les abus. Mais là encore, seul un disciple d'Hippocrate peut déjuger, avec son libre arbitre, le travail d'un confrère. Il n'appartient pas au politique de se substituer au praticien même quand le politique est un... médecin.

Pour l'heure, rien ne permet d'affirmer que ce soit le cas. Mais les médecins-conseils ont le devoir de dénoncer toute mesure qui porterait atteinte à

l'exercice indépendant de leur charge. Car l'inclination à chercher des résultats est naturelle en politique, où le chiffre fait plus souvent office de fin en soi plutôt que de thermomètre.

### Même s'il n'est plus sous certificat, le travailleur reste un patient

L'autre volet des mesures adoptées par la ministre concerne la réintégration des malades dans leur environnement professionnel. La ministre a mis en place un accompagnement des travailleurs qui récupèrent leurs anciennes fonctions ou sont affectés à de nouvelles tâches. Cette intervention extérieure est primordiale. Pour deux raisons. D'une part, parce que le travail est parfois à l'origine de la maladie. En effet, nombre de « burn-out » trouvent leur origine dans le management inhumain développé au sein des sociétés. De

l'autre, le risque est grand de voir le salarié passer sans transition d'un régime de repos à celui de travail normal. Soit le meilleur moyen de se retrouver à nouveau alité.

Cette crainte est loin d'être infondée. En effet, la réintégration progressive du salarié est souvent un luxe que peuvent s'offrir les grandes entreprises. En revanche, au sein des PME et des TPE, le retour d'une unité supplémentaire est souvent attendu avec impatience, les collègues ayant parfois dû suppléer son absence au détriment de leur propre qualité de vie. Il importe donc de s'assurer que cette remise en selle s'effectue au rythme du travailleur qui, même s'il n'est plus sous certificat médical, reste pour partie un patient. Cette précaution équivaut à une forme de prévention d'éventuelles rechutes. Car les chiffres d'une année peuvent très vite contredire ceux de la précédente.